



IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

CLIENTELE DES PERSONNES MORALES dans le cadre de la justification de la capacité du client au titre de la Réglementation sur la Connaissance Client ⁽¹⁾

Future dénomination/ raison sociale : 2L LUXURY LIFTS

Adresse du siège :
1 RUE DE L'HORLOGE
78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Domaine d'activité : Transports de voyageurs, personnes par Taxis, VTC.
Catégorie juridique : SASU

Montant du capital social de la structure en formation : 500,00 EUR (*indiquez la devise*)

Nom, Prénom et adresse du/des souscripteur(s)	Montant de la souscription	% du capital
Monsieur BACCOUCHE MONGI, né le 05/03/1973 à Njila (Tunisie), domicilié au 1 Rue de l'Horloge, 78150 Le Chesnay Rocquencourt	500,00 EUR	100%

NOM : BACCOUCHE Prénom(s) : Mongi
Fonction dans l'entreprise : Président
Fait à : Le Chesnay Rocquencourt Le : 21/01/2025

Signature :

→ J'ai bien noté que le caractère confidentiel de ces informations sera préservé par la Banque Populaire Val de France .

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du Contrat, et plus généralement de sa relation avec le Client, la Banque recueille et traite des données à caractère personnel concernant le Client et les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de la famille du Client...).

Les informations expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont les personnes concernées disposent sur leurs données figurent dans la notice d'information de la Banque sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à la connaissance des personnes concernées lors de la première collecte de leurs données. Elles peuvent y accéder à tout moment, sur le site internet de la Banque www.banquepopulaire.fr/valdefrance/votre-banque/reglementation/protection-des-donnees-personnelles/ ou en obtenir un exemplaire auprès de leur Agence.

La Banque communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

(1) Réglementation qui s'applique à l'ensemble des banques sur le territoire français, et qui impose de mettre à jour régulièrement les informations dont la banque dispose s'agissant de l'identité, du domicile et de l'activité de ses clients. Cette réglementation impose en outre des obligations pour les personnes qui jouent un rôle auprès des clients de l'établissement.

